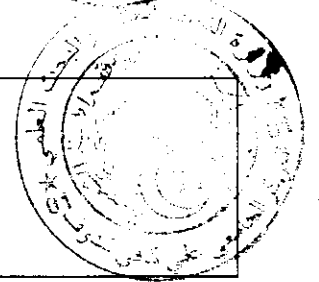
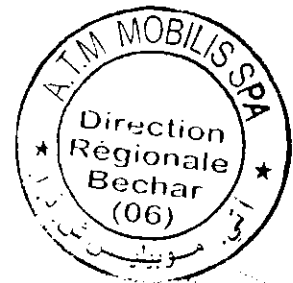


Convention par site « ...37671... »,

Entre

Direction: Centre Université Tindouf
Siège social: EL MOSTAKBEL TINDOUF LOTFI. Tindouf, 37000
Représenté par Mr: **HAMDADOU BENAMAR**
En qualité de **Directeur du Centre Université Tindouf**
et domicilié pour la charge à la Wilaya d'Alger



Ci-après dénommée « », d'une part

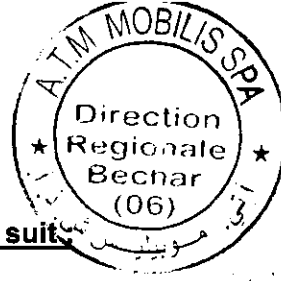
Et

ATM MOBILIS, société par actions
Au Capital de :100 000 000 000.00 DA,
Ayant son Siège social : Quartier d'Affaire d'Alger, ilot 05 ,ilot 27,28,29 Bab Ezzouar , Alger
Inscrite au registre du commerce de la wilaya d'Alger
Sous le numéro 0962287 B03.
Représenté par Mr **SIAGH Nassereddine** en qualité de **Directeur Régional ATM MOBILIS /BECHAR** et domicilié pour la charge au siège social

Ci-après désignée le « **MOBILIS** », d'autre part

Ci-après dénommé ensemble les « **Parties** »,





Préalablement à l'objet des présentes, il a été rappelé ce qui suit:

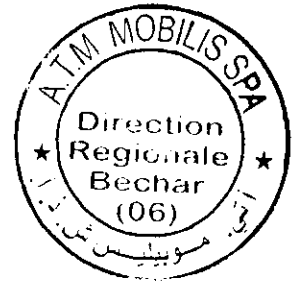
Les Parties ont signées une Convention Cadre, qui fixe les règles générales applicables en matière d'exploitation et co-localisation entre les Parties. En cas d'incohérence, les termes de la Convention cadre prévalent sur les termes du présent acte.

Art. 1/ Objet

1. En fonction de la typologie du site demander ; le MESRS en qualité de bailleur, donne un espace à ATM MOBILIS, qui accepte, une surface d'environ**150**....m² terrain/terrasse
2. Adresse :**Centre Université Tindouf**

Art. 2/La Compensation

Mettre à la disposition d'ATM Mobilis sans aucune contrepartie financière, les infrastructures existantes du MESRS (Terrains , immeubles, salle technique , unité....)et ce , pour les besoins d'installation des équipements radioélectrique nécessaires aux prestation objet de la présente Convention sous forme d'une antennes Equipment GSM : de BTS camouflées en afficheurs (city site) ou en lampadaire (zéro site) palmier sans aucune restriction ni contrepartie financière chaque installation de BTS est conclue pour un période de Onze (11) ans .Au-delà de ce terme , elle est prorogée tacitement par période successives de Onze(11)ans.

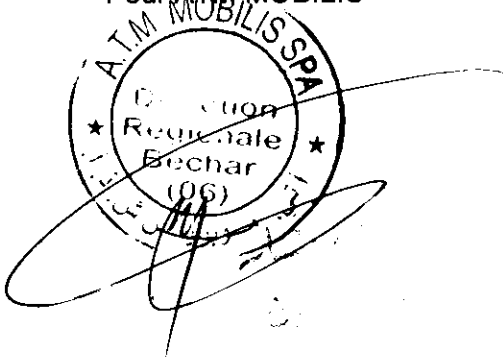


Art. 3/ Accès aux emplacements

1. Le MESRS s'engage à garantir l'accès 24h/24h aux stations des radio télécommunication pour toute la durée des respectives conventions par site sans aucune restriction ni contrepartie financière
2. Le MESRS fournira à la signature de chaque convention par site , toute clé nécessaire à l'accès à l'emplacement de la situation de radio télécommunication .Pour faciliter l'accès.

Fait à le 19 ^{مبشبر} 2022

Pour ATM MOBILIS



Pour L'occupant/propriétaires

عبدالله بن عمر حمدادو
مدير المركز الجامعي تندوف

